



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Saint-Brieuc, le 20 juillet 2021

Service Risque Sécurité Bâtiment / Bureau Sécurité Routière

Affaire suivie par : Anne LELIARD

Tél : 02 96 75 25 74 et 06 24 27 06 93

anne.leliard@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le Directeur des services
départementaux de l'Éducation Nationale,
Madame la Directrice diocésaine de
l'enseignement catholique,
Mesdames et Messieurs les élus référents
sécurité routière

Objet : Mise à disposition d'un kit vélos

Référence : PDASR 2021

P. J. : 2

Le partage de la route est l'un des enjeux majeurs de la politique de sécurité routière décliné via le document général d'orientations (DGO 2018-2022) et le programme « Savoir rouler à vélo ».

L'éducation routière commence dès le plus jeune âge, par des activités autour d'une piste vélo, dont l'animation peut être assurée par l'équipe pédagogique avec l'appui éventuel de l'unité sécurité routière, d'associations ou des forces de l'ordre. A l'école ou en centre de loisirs, 577 enfants ont bénéficié de notre intervention depuis le début de l'année.

Afin de favoriser le développement de ces actions sur le territoire, 8 kits de signalisation ont été achetés au titre du plan départemental d'actions de la sécurité routière, pour doter chaque intercommunalité des outils pratiques destinés à une piste vélo mobile.

Cette mallette pédagogique vous laisse toute latitude pour mettre en place un atelier de prévention routière auprès des 4-11 ans voire pour aborder l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) avec les 12-13 ans.

Ce dispositif a vocation à s'associer au programme « Savoir rouler à vélo » porté par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Vous trouverez en annexes la liste des contacts et la fiche pédagogique à diffuser dans les écoles primaires et les centres de loisirs de votre territoire pour favoriser un large déploiement.

Pour le Préfet,
la sous-préfète, directrice de cabinet

Camille de WITASSE-THEZY

Préfecture des Côtes-d'Armor
Place du général De Gaulle
22000 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.

Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

ANNEXE 1 : Liste des contacts

Réservation du matériel auprès de votre Intercommunalité

EPCI	Référent piste vélos	Téléphone	Courriel	Fonction
Dinan agglomération	Olivier OLERON		o.oleron@dinan-agglomeration.fr	Chef du service Sport
Guingamp P3A	Laurent LABARRE	02 96 43 73 98 07 84 49 33 79	l.labarre@guingamp-paimpol.bzh	Chef du Service Jeunesse
Com de com Kreiz-Breizh	Jessy DELRUE	02 96 29 18 18	jessy.delrue@cobk.bzh	Responsable enfance, jeunesse et tourisme
Lamballe terre et mer	Benoît GUINARD	02 96 50 13 50 06 69 04 36 39	benoit.guinard@lamballe-terre-mer.bzh	Educateur Territorial des APS, Service des Sports
Lannion Trégor communauté	Julien PERRU	02.96.92.92.19 06.07.96.04.05	julien.perru@lannion-tregor.com	Coordonnateur jeunesse CIAS Lannion Trégor com
Leff-Armor communauté	Frédéric PROUFF	06 85 10 79 33	frederic.prouff@leffarmor.fr	Responsable développement sportif, équipements, associations
Loudéac communauté	Thiphaine DORGE	02 96 66 09 09	t.dorge@lodeac-communaute.bzh	Responsable coordination jeunesse
Saint-Brieuc Agglomération	Catherine LEGRAND	02 96 77 30 53	catherine.legrand@sbaa.fr	Direction des sports et de la culture

Demande d'animation par l'unité sécurité routière

M. Jean-François Bérépion animateur prévention routière au 02 96 75 66 19 et 06 74 84 54 27

M. Louis Brégeat, chargé de mission mobilité active au 02 96 75 66 13 et 06 08 46 49 63

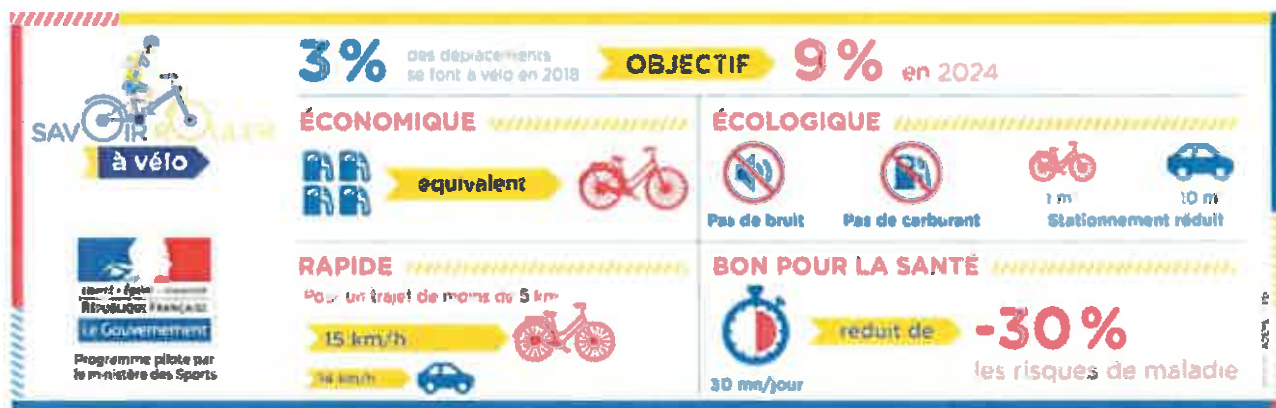
ddtm-srsb-sr@cotes-darmor.gouv.fr

Information sur le programme Savoir rouler à vélo

Deux personnes référentes au SDJES, marie-laurence.bentz@cotes-darmor.gouv.fr

et stephane.de-leffe@cotes-darmor.gouv.fr

Plus d'informations, sur le site national <https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>



ANNEXE 2 : Fiche pédagogique

Description du matériel remis

- 2 feux tricolores (piles non fournies) et 2 poteaux plastiques de 100 cm en deux parties
- 2 tapis matérialisant des passages piétons
- 10 mains « merci piétons » et leur mode d'emploi
- 4 bandes de signalisation horizontale pour matérialiser un STOP et un Céder le passage
- 24 cônes de balisage 30 cm
- 1 portique démontable avec une barre fusible à 180 cm maximum
- 14 panneaux de signalisation et 14 poteaux plastiques de 120 cm en deux parties
- 18 socles lestés de 3,5 kg
- 1 sac de transport
- 1 clé USB avec des supports pédagogiques

Cet ensemble permet d'installer rapidement en extérieur ou en intérieur une piste de difficulté variable selon l'espace disponible. La signalisation peut être complétée par un tracé à la craie et/ou avec des plots supplémentaires.

Public concerné

Les enfants de maternelle peuvent aborder le circuit en trottinette et tricycle pour apprendre à circuler dans un circuit balisé simple. Il faut insister sur l'observation pour rester dans le tracé, le respect des autres avec une signalisation minimaliste.

Pour les enfants de primaire, la difficulté est progressive dans l'apprentissage des panneaux et l'indication des changements de direction avec le bras.

Objectifs pédagogiques

La motricité est un élément mais il ne s'agit pas d'apprendre à faire du vélo, l'objectif est bien de circuler à vélo, en travaillant l'observation, l'anticipation et le partage de la route.

La compréhension des règles est un élément essentiel qui demande une progression.

La reconnaissance à pied du circuit permet d'expliquer chaque élément et un travail en amont sur la signalisation routière facilite la compréhension de l'exercice pour les niveaux CE et CM.

Règles du jeu

- Ce n'est pas une course, il ne faut pas courir en tant que piéton et il est interdit de doubler les autres vélos.
- Il faut éviter l'accident donc ne pas toucher les autres vélos et encore moins les piétons, qui sont joués par certains élèves et par les adultes encadrants.
- En cas d'accident (chute), l'animateur demande à tout le monde de s'arrêter et de faire la statue, pour éviter un sur-accident.
- En cas d'infraction, il y a une case prison, sur le côté avec un rappel de la règle et une « sanction » de poser le vélo et de devenir piéton quelques minutes. Si l'infraction était commise pour « gagner du temps », la sanction fait perdre du temps donc mieux vaut respecter les consignes. Si l'infraction était une faute d'inattention, il faut travailler la concentration dans le choix de la sanction (nommer chaque élément du vélo, compter les rayons sur sa roue de vélo, ...). L'idée est de prouver la complémentarité de la prévention et de la répression. Il faut montrer que si on ne respecte pas les règles, il y a des conséquences.